



Recevabilité sur nouvelle demande en revendication

Par **justeright2**, le **27/07/2017** à **16:03**

Bonjour.
S'il vous plaît, si de nouveaux événements sont venus modifier postérieurement une situation antérieure reconnue en justice; en d'autres termes, soit qu'il s'avère que le juge à rendu dans le précédent jugement sa décision sur la contemplation d'un état de droit qui apparaît comme erroné: de ce fait, est il possible de présenter une nouvelle demande qui sera fondée sur une cause différente, et sur un fondement juridique différent ?
Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Juliette3438**, le **28/07/2017** à **01:15**

bonsoir,
"(...) sa décision sur la contemplation d'un état de droit "
vous ne vouliez pas dire : "sur la CONSTATATION d'un état de droit..." ?
Cdt.